

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL**

**SEANCE du 5 septembre 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	Qui ont pris	
Au Conseil	En exercice	part à la
Municipal	Délibération	
11	11	10

Date de convocation  
30/09/2024  
Date d'affichage  
04/10/2024

2024-09-03

L'an deux mille vingt quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Patricia PANISSIE et Guy LAYRAC

Absents : Olivier BARRE

Mme Sylvie COTTARD a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Remboursement des frais à la première adjointe**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que sa première adjointe, a du faire l'avance du paiement de fournitures pour l'école (kit sécurité et anti terrorisme) chez plusieurs fournisseurs qui n'acceptent pas les bons de commande avec un paiement par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures jointes au présent extrait des délibérations, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à rembourser à sa première adjointe, la somme de 89.89 € (soit en toutes lettre quatre-vingt neuf euros et quatre-vingt neuf centimes).

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Remboursement de frais à la première adjointe

.....  
Date de décision: 05/09/2024

Date de réception de l'accusé 09/09/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240903

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20240905-20240903-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 20240909091408.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20240905-20240903-  
DE-1-1\_1.pdf )

République Française  
DEPARTEMENT  
De L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	Qui ont pris	
Au Conseil	En exercice	part à la
Municipal	Délibération	
11	11	10

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 septembre 2024

Date de convocation  
30/09/2024  
Date d'affichage  
04/10/2024

2024-09-02

L'an deux mille vingt quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Patricia PANISSIE et Guy LAYRAC

Absents : Olivier BARRE

Mme Sylvie COTTARD a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Défraiement des déplacements des bénévoles de la bibliothèque municipale**

Monsieur le maire, Considérant l'existence d'une bibliothèque municipale créée par la délibération en date du 7 mars 2024,

Considérant l'existence d'un règlement intérieur de ce service adopté par délibération en date du 7 mars 2024,

Déclare que les bénévoles sont appelés à participer au service public et donne mandat au maire d'en dresser la liste en tant que de besoin, et décide de prendre en charge les frais de déplacement liés aux formations de ces personnes bénévoles lorsqu'ils sont engagés au service de la bibliothèque par conventionnement.

Conformément à l'article du décret, le Conseil municipal

- autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacement, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.
- Le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir la liste des bénévoles concernés.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréports citoyens » accessible par le site Internet [www.telereports.fr](http://www.telereports.fr) ».

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Défraiement déplacements des bénévoles de la bibliothèque municipale

Date de décision: 05/09/2024

Date de réception de l'accusé 09/09/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240902

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20240905-20240902-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 20240906111742.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20240905-20240902-DE-1-1\_1.pdf )

République Française  
DEPARTEMENT  
De L'AVEYRON

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### du CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES	
Afférents	Qui ont pris
Au Conseil	En exercice
part à la	
Municipal	Délibération
11	11
	10

Date de convocation  
30/09/2024  
Date d'affichage  
04/10/2024

2024-09-01

L'an deux mille vingt quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Patricia PANISSIE et Guy LAYRAC

Absents : Olivier BARRE

Mme Sylvie COTTARD a été nommée secrétaire de séance

### **Objet : Prix du fermage pour les parcelles appartenant à la commune.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de redéfinir le montant du fermage pour les Agriculteurs qui occupent des parcelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de se référer, comme par le passé, au barème départemental de fermage.

*Pour l'année 2024-2025 la variation l'indice de fermage (+ 5.23%) fixe le montant du point à 1.99€.*

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Prix du fermage pour les parcelles communales

.....  
Date de décision: 05/09/2024

Date de réception de l'accusé 09/09/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240901

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20240905-20240901-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .2

Finances locales

Fiscalité

vote de taux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 20240906111729.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20240905-20240901-DE-1-1\_1.pdf )

